

Neuvy-Le-Roi (Indre-et-Loire)

Lotissement, rue Neuve



Flore Marteaux, Stéphanie Philippon et Samuel Riou

Rapport final d'opération de diagnostic archéologique

Diagnostic réalisé du 20 au 23 juin 2011

Arrêté de prescription n° : 14/0244

Juillet 2011



Service de l'Archéologie du Département d'Indre-et-Loire

Conseil général

Hôtel du département

37927 Tours Cedex 9

SERV.ARCHEO. DEPT 37



3 3704 00001689 7



NEUVY-LE-ROI

PROJET DE LOTISSEMENT AU LIEU-DIT "RUE NEUVE"

(Indre-et-Loire)

PAR FLORE MARTEAUX, STÉPHANIE PHILIPPON ET SAMUEL RIOU

**RAPPORT DE DIAGNOSTIC (20 juin – 23 juin 2011)
ARRÊTÉ DE PRESCRIPTION N°10/0244 DU 2 MAI 2011**

MARTEAUX, PHILIPPON, RIOU 2011

—MARTEAUX FLORE, PHILIPPON STÉPHANIE ET RIOU SAMUEL — NEUVY-LE-ROI, PROJET DE LOTISSEMENT AU LIEU-DIT "RUE NEUVE" (INDRE-ET-LOIRE) — RAPPORT DE DIAGNOSTIC RÉALISÉ DU 20 AU 23 JUIN 2011, CONSEIL GÉNÉRAL D'INDRE-ET-LOIRE, SRA CENTRE, ORLÉANS.

SOMMAIRE

FICHE SIGNALÉTIQUE	p.02
MOTS CLEFS – PROGRAMME	p.03
GÉNÉRIQUE DE L'OPÉRATION	p.04
BILAN SCIENTIFIQUE	p.04

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

ARRETE DE PRESCRIPTION	p.06
ARRETÉ DE DÉSIGNATION	p.10
PROJET DE DIAGNOSTIC ARCHEOLOGIQUE	p.11
ACCUSE DE RECEPTION DU PROJET	p.12

1. PRÉSENTATION

1.1 CIRCONSTANCES DE L'INTERVENTION	p.14
1.2 OBJECTIFS ET MÉTHODE	p.14
1.3 CHRONOLOGIE DE L'INTERVENTION	p.14
1.4 EMPRISE EXPLOREE	p.14
1.5 CONTEXTE GEOGRAPHIQUE ET GEOLOGIQUE	p.14
1.6 CONTEXTE ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE	p.15

2. RÉSULTATS DE L'OPERATION

2.1 PHASE 1	p.19
2.1.1 <i>La concentration de mares, drains et fosses</i>	p.19
2.1.2 <i>Les fossés parcellaires</i>	p.20
2.1.3 <i>Les structures isolés</i>	p.20
2.2 PHASE 2	p.21
2.2.1 <i>Les trous de poteau</i>	p.21
2.2.2 <i>Les fossés</i>	p.21

3. CONCLUSION

p.24

4. ANNEXES

4.1 BIBLIOGRAPHIE	p.26
4.2 INVENTAIRE DES UNITES STRATIGRAPHIQUES	p.27
4.3 INVENTAIRE DES FAITS	p.38
4.4 INVENTAIRE DU MOBILIER	p.41
4.5 INVENTAIRE DES PHOTOGRAPHIES	p.42

5. FIGURES

5.1 LISTE DES FIGURES	p.48
5.2 FIGURES	p.49

FICHE SIGNALÉTIQUE

Numéro de prescription	10/0244 du 2 mai 2011
-------------------------------	-----------------------

Identité du site			
Région :	Centre		
Département :	Indre-et-Loire		
Commune :	Neuvy-Le-Roi		
Code INSEE :	37170		
Lieu-dit ou adresse :	« rue Neuve »		
Dates de réalisation	20 juin 2011	23 juin 2011	
Cadastre	Commune	Section(s) :	Parcelle(s) :
	Neuvy-Le-Roi	D	1159, 1668 et 1669
Coordonnées RGF_1993_Lambert, zone 6 :	X : de 1519475,268 à 1519599,915	Y : de 6270104,122 à 6269972,23	Z : entre 116,455 et 110,557 m NGF

Opération archéologique			
Nom du titulaire	MARTEAUX Flore		
Organisme de rattachement	Conseil Général d'Indre-et-Loire		
Raison de l'urgence	Projet de lotissement		
Maître d'ouvrage des travaux	François CORNUZ, Val Touraine		
Surface de prescription d'aménagement :	8 462 m ²		
Lieu de dépôt temporaire du matériel archéologique	Service de l'archéologie du département d'Indre-et-Loire		
Problématique de la recherche : L'objectif est la détection des vestiges de toutes natures et de toutes périodes et la caractérisation des différentes séquences, phases et périodes d'occupation.			

Rapport d'opération	
Nombre de volumes :	1
Nombre de pages :	47 pages
Nombre de figures :	22 figures

MOTS-CLEFS - PROGRAMME

Chronologie

- Paléolithique
 - inférieur
 - moyen
 - supérieur
- Mésolithique et Épipaléolithique
- Néolithique
 - ancien
 - moyen
 - récent
- Chalcolithique
- Protohistoire
- Âge du Bronze
 - ancien
 - moyen
 - récent
- Âge du Fer
 - Hallstatt (premier Âge du Fer)
 - La Tène (second Âge du fer)

- Antiquité romaine (gallo-romain)
 - République romaine
 - Empire romain
 - Haut-Empire (jusqu'en 284)
 - Bas-Empire (de 285 à 476)
- Époque médiévale
 - Haut Moyen Âge
 - Moyen Âge
 - Bas Moyen Âge
- Temps modernes
- Époque contemporaine
 - Ère industrielle

Sujets et thèmes

- | | | | |
|---|--|---|---|
| <input type="checkbox"/> Édifice public | <input type="checkbox"/> Abri | <input type="checkbox"/> Mobilier | <input type="checkbox"/> Études annexes |
| <input type="checkbox"/> Édifice religieux | <input type="checkbox"/> Mégalithe | <input type="checkbox"/> Indus. lithique | <input type="checkbox"/> Géologie |
| <input type="checkbox"/> Édifice militaire | <input type="checkbox"/> Artisanat aliment | <input type="checkbox"/> Indus. osseuse | <input type="checkbox"/> Datation |
| <input type="checkbox"/> Commerce | <input type="checkbox"/> Argile : atelier | <input checked="" type="checkbox"/> Céramique | <input type="checkbox"/> Anthropologie |
| <input type="checkbox"/> Struc. funéraire | <input type="checkbox"/> Atelier métallurgie | <input type="checkbox"/> Végétaux | <input type="checkbox"/> Paléontologie |
| <input type="checkbox"/> Voirie | <input type="checkbox"/> Artisanat | <input type="checkbox"/> Faune | <input type="checkbox"/> Zoologie |
| <input type="checkbox"/> Hydraulique | <input type="checkbox"/> Puits | <input type="checkbox"/> Flore | <input type="checkbox"/> Botanique |
| <input type="checkbox"/> Habitat rural | <input checked="" type="checkbox"/> Autre | <input type="checkbox"/> Métal | <input type="checkbox"/> Palynologie |
| <input type="checkbox"/> Villa | | <input type="checkbox"/> Arme | <input type="checkbox"/> Macrorestes |
| <input type="checkbox"/> Bâtiment agricole | | <input type="checkbox"/> Outil | <input type="checkbox"/> Céramique |
| <input checked="" type="checkbox"/> Structure agraire | | <input type="checkbox"/> Parure | <input type="checkbox"/> Métaux |
| <input type="checkbox"/> Urbanisme | | <input type="checkbox"/> Habillement | <input type="checkbox"/> Numismatique |
| <input type="checkbox"/> Maison | | <input type="checkbox"/> Trésor | <input type="checkbox"/> Conservation |
| <input type="checkbox"/> Structure urbaine | | <input type="checkbox"/> Monnaie | <input type="checkbox"/> Restauration |
| <input type="checkbox"/> Foyer | | <input type="checkbox"/> Verre | <input type="checkbox"/> Autre |
| <input checked="" type="checkbox"/> Fosse | | <input type="checkbox"/> Mosaïque | |
| <input checked="" type="checkbox"/> Fossé | | <input type="checkbox"/> Peinture | |
| <input checked="" type="checkbox"/> Trou de poteau | | <input type="checkbox"/> Sculpture | |
| <input type="checkbox"/> Sépulture | | <input type="checkbox"/> Inscription | |
| <input type="checkbox"/> Grotte | | <input checked="" type="checkbox"/> TCA | |

GÉNÉRIQUE DE L'OPÉRATION

Intervenants scientifiques	
DRAC Centre, SRA	Laurent BOURGEAU (Conservateur régional) Viviane AUBOURG (Carte archéologique) Aurélie SCHNEIDER (Conservateur du Patrimoine)
SADIL	Flore MARTEAUX (Responsable scientifique)
Terrain	
Terrain : fouille / relevés / enregistrement	Flore MARTEAUX, Stéphanie PHILIPPON
Topographie	Eric MONDY (Conseil Général d'Indre-et-Loire, pôle Maîtrise d'œuvre et ouvrages d'art)
Rapport de diagnostic	
Interprétations / rédaction / réalisation	Flore MARTEAUX, Samuel RIOU
Inventaires (mobilier, photographies, saisies dans le SGBD du SADIL)	Flore MARTEAUX
Infographie	Flore MARTEAUX
SIG	Flore MARTEAUX
Intervenants administratifs	
DRAC Centre, SRA	Laurent BOURGEAU (Conservateur régional) Aurélie SCHNEIDER (Conservateur du Patrimoine)
Conseil général d'Indre-et-Loire	Pierre GUINOT-DELERY (Directeur général des services)
SADIL	Matthieu GAULTIER, Claudine DESSERRE
Aménageur	
Val Touraine	François CORNUZ (Directeur général)

BILAN SCIENTIFIQUE

Environ une soixantaine de faits ont été mis au jour au cours de cette intervention. Sur une surface totale de 8 462 m², 1 289 m² ont été ouverts en sept tranchées (avec extensions) sur une profondeur de 0,30m à 0,80m : soit 15,23 % de la surface soumise à la prescription de diagnostic archéologique. La densité du nombre de faits se révèle donc assez importante. Cependant il ne semble pas que l'emprise contienne des vestiges antérieurs à la fin du Moyen Age. Les structures découvertes, qui correspondent à des traces d'activités agricoles et à des limites parcellaires datent en effet de l'époque moderne, voire contemporaine.

Ces datations restent en partie aléatoires car il faut également retenir l'absence quasi totale de mobilier. Seuls quatre tessons ont été retrouvés dans les comblements. Deux d'entre eux datent du 16^e siècle, deux autres de l'époque gallo-romaine et du Haut Moyen Age. Ces deux derniers sont résiduels mais peuvent tout à fait témoigner d'occupations très proches étant donné le contexte historique et archéologique de Neuvy-Le-Roi.

Malgré l'absence de mobilier, l'interprétation chronologique des structures repose sur deux arguments bien fondés : la géomorphologie et l'homogénéité de certains faits. Deux phases d'occupation, séparées par une couche de colluvions ont ainsi pu être déterminées. La première date vraisemblablement de la fin du Moyen Age, ou du début de l'époque moderne, et correspond à quelques mares et fosses au milieu d'un champ entouré de fossés. La deuxième phase est postérieure au 16^e siècle et est constituée de fossés ou de clôtures parcellaires.

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS



PREFET DE LA REGION CENTRE

Direction régionale
des affaires culturelles

Service régional de l'archéologie

ARR-PRESC-DIAGNOSTIC
n° 11/0244 du 2 mai 2011

**ARRÊTÉ
portant prescription de diagnostic archéologique
relative à un projet de lotissement
rue Neuve à Neuvy-le-Roi (Indre-et-Loire)**

Le Préfet de la région Centre
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code du patrimoine (partie législative) et notamment son livre V (archéologie) ;

Vu la loi n° 2004-804 du 9 août 2004 et notamment son article 17 modifiant le code du patrimoine ;

Vu le décret n° 2004-490 du 3 juin 2004 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive ;

Vu l'arrêté du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issu des diagnostics et fouilles archéologiques ;

Vu l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques ;

Vu l'arrêté du 28 avril 2010 portant agrément en qualité d'opérateur d'archéologie préventive du service archéologique départemental d'Indre-et-Loire (SADIL) ;

Vu l'arrêté n° 10-313 du 30 décembre 2010 portant délégation de signature à M. Jean-Claude Van Dam, directeur régional des affaires culturelles du Centre, notamment en matière d'administration générale ;

Vu le dossier de demande de réalisation anticipée de diagnostic archéologique présenté le 8 avril 2011 par l'Office Public de l'Habitat Val Touraine Habitat, 7 rue de la Milletière, 37080 Tours cedex 2, relatif à un projet de lotissement sur des terrains situés rue Neuve à Neuvy-le-Roi (Indre-et-Loire), cadastrés D 1159, 1668 et 1669, reçu à la direction régionale des affaires culturelles du Centre, service régional de l'archéologie, le 12 avril 2011 ;

Considérant la présence d'une agglomération secondaire antique potentielle dans l'emprise du projet, les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine ;

Considérant qu'il est nécessaire de mettre en évidence et de caractériser la nature, l'étendue et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents afin de déterminer le type de mesures dont ils doivent faire l'objet ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Est prescrit un diagnostic archéologique préalable à la réalisation du projet de lotissement portant sur les terrains sis en :

Région : CENTRE
Département : Indre-et-Loire
Commune : NEUVY-LE-ROI
Localisation : rue Neuve
Cadastral : D 1159, 1668 et 1669
Emprise : 8 462 m²

Le diagnostic comprendra, outre une phase d'exploration des terrains, une phase d'étude qui s'achève par la remise du rapport sur les résultats obtenus.

Article 2 : Le diagnostic sera exécuté sur la base des prescriptions suivantes :

Objectif :

L'objectif est la détection des vestiges de toutes natures et de toutes périodes et la caractérisation des différentes séquences, phases et périodes d'occupation.

Principes méthodologiques :

Avant le démarrage sur le terrain de l'opération de diagnostic, le responsable scientifique prendra contact avec l'agent du service régional de l'archéologie chargé du suivi de cette opération, afin d'établir un premier bilan de la documentation existante sur l'environnement géologique, historique et archéologique.

Il devra prendre en compte l'ensemble des travaux archéologiques de terrain réalisés à ce jour sur la commune. L'opération devra tenir compte des problématiques développées dans le cadre du Projet Collectif de Recherche concernant « Les agglomérations secondaires gallo-romaines en région Centre » (Coordonnateur : M. Christian Cribellier).

Le diagnostic sera réalisé sous forme d'une ouverture anticipée sous la direction du responsable scientifique et selon ses directives. La pelle mécanique, travaillant en rétro-action, sera munie d'un godet à lame lisse d'une largeur de 2m. Les tranchées devront représenter au moins 10% de la surface du terrain à évaluer.

Lors de la mise au jour de vestiges archéologiques, le responsable scientifique effectuera les extensions de décapages nécessaires à leur compréhension. Il fera appel, en tant que de besoin, à la participation d'archéologues et spécialistes compétents selon la nature ou la période des vestiges concernés.

Les structures mises au jour devront être identifiées par tout moyen approprié (fouille partielle, etc.) afin de permettre leur caractérisation et leur datation. Elles devront faire l'objet de relevés graphiques et être localisées sur un plan. Leur cote d'apparition et l'épaisseur du décapage devront être indiquées. L'emprise du diagnostic ainsi que les limites des tranchées devront être géolocalisées précisément (en Lambert 2) sur un fond cadastral à une échelle lisible.

Le responsable scientifique de l'opération sera un archéologue compétent dans l'étude des agglomérations antiques ; il informera régulièrement le Conservateur régional de l'archéologie de l'état d'avancement de l'opération. Il lui signalera immédiatement toute découverte de vestiges afin qu'un agent du Service régional de l'archéologie puisse si nécessaire se rendre sur place.

Le rapport de diagnostic comprendra tous les éléments prévus par l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques.

Article 3 : Le mobilier archéologique recueilli au cours de l'opération de diagnostic sera conservé par l'opérateur d'archéologie préventive le temps nécessaire à son étude qui, en tout état de cause, ne peut excéder deux ans à compter de la date de fin de la phase terrain du diagnostic, avant d'être remis à l'Etat avec la documentation afférente à l'opération.

L'inventaire de ce mobilier, transmis avec le rapport de diagnostic, sera communiqué par le service régional de l'archéologie au propriétaire du terrain afin que, le cas échéant, celui-ci puisse faire valoir ses droits, conformément à l'article L 523-14 du code du patrimoine.

Article 4 : Le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Val Touraine Habitat, au conseil général d'Indre-et-Loire et à l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap).

Copie certifiée conforme
à l'original

Fait à Orléans, le - 2 MAI 2011
Le Préfet de Région

Michel CAMUX

Destinataires :
Val Touraine Habitat
Conseil général d'Indre-et-Loire
Inrap



NEUVY-LE-ROI (Indre-et-Loire)
Projet de lotissement
Plan annexé à l'arrêté n°11/0244
portant prescription de diagnostic archéologique
rue Neuve

Préfecture de la région
Centre
Direction régionale
des affaires culturelles
Service régional de l'archéologie



Emprise objet de la prescription

Sources graphiques : cadastre.gouv.fr
©2010 Ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique
"reproduction interdite"

QA 9299

D.R.A.C. / S.R.A. / V. Aubourg / édition de avril 2011



PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE

Direction régionale
des affaires culturelles

Arrêté portant désignation du responsable scientifique
d'une opération d'archéologie préventive prescrite par
arrêté n° 11/0244 du 02 mai 2011

LE PREFET DE LA REGION CENTRE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Service régional de l'archéologie

ARR-DESIG-RESP

N° DIAG - 11/0326

11/AS/AB0886

ARRÈTE

Article 1er

Madame Flore MARTEAUX, Service archéologique départemental d'Indre-et-Loire (SADIL) Hôtel du département, Place de la Préfecture à TOURS Cedex 9, est désignée comme responsable scientifique de l'opération de diagnostic archéologique, concernant en région Centre

Département : Indre-et-Loire

Commune : **NEUVY-LE-ROI**

Localisation : Lotissement - Rue Neuve

Parcelles : D 1159, 1668 et 1669

N° Site : 37.170.180.OP

Programme : Tous programmes, toutes périodes

Organisme de rattachement : service archéologique départemental d'Indre-et-Loire

Article 2 - prescriptions générales

Le responsable scientifique de l'opération tiendra régulièrement informé le conservateur régional de l'archéologie de ses travaux et découvertes. Il lui signalera immédiatement toute découverte importante de caractère mobilier ou immobilier.

En vue de la publication du bilan scientifique régional, le responsable scientifique transmettra au Service régional de l'archéologie un résumé (12000 signes au maximum avec illustration éventuelle) de présentation des principaux résultats de l'opération.

Article 3 -

Le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et à l'opérateur.

30 MAI 2011

Fait à Orléans, le

Pour le Préfet de la région Centre
et par subdélégation,
Le Conservateur régional de l'archéologie,

Laurent BOURGEAU.

Commune de NEUVY-LE-ROI (37)
Projet de lotissement
Rue Neuve

Projet de diagnostic archéologique
Relatif à l'arrêté de prescription de diagnostic archéologique
n° 11/0244 du 2 mai 2011 pour le projet de lotissement

Contexte de l'intervention

Le projet de lotissement sur la commune de Neuvy-le-Roi, (cadastre D 1159, 1668 et 1669 : 8 462 m²) nécessite la réalisation préalable d'un diagnostic archéologique.

Objectifs scientifiques de l'intervention

Mettre en évidence et caractériser la nature, l'étendue et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents sur la surface concernée par l'aménagement afin de déterminer le type de mesures dont ils doivent faire l'objet. Apporter un soin tout particulier à l'identification et au traitement des vestiges archéologiques appartenant à la période gallo-romaine.

Modalités d'exécution

Des tranchées de diagnostics seront effectuées sur l'intégralité de l'emprise avec une pelle mécanique équipée d'un godet lisse. Les tranchées seront espacées régulièrement, la surface ainsi sondée atteindra 10% de la surface totale concernée par la prescription de diagnostic. Quelques sondages profonds seront réalisés si l'examen de séquences stratigraphiques présente un intérêt.

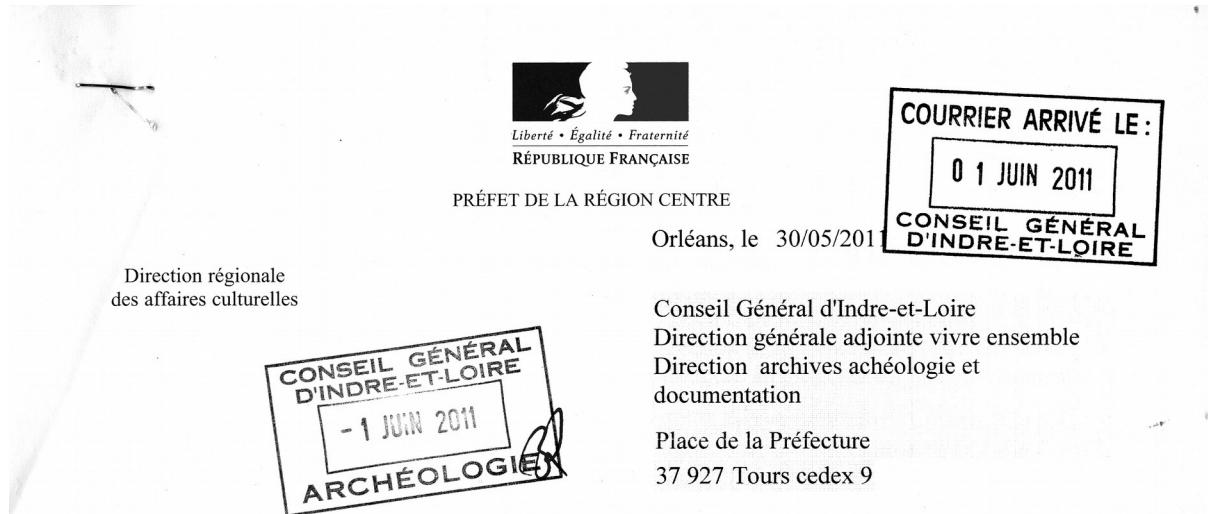
Dans le cas de découvertes de structures archéologiques, des élargissements seront effectués afin de mieux cerner et caractériser l'occupation humaine repérée. Les vestiges mis au jour seront fouillés afin de permettre leur caractérisation et leur datation. Ils seront relevés (photographie, dessin) et enregistrés, cote d'apparition et épaisseur du décapage seront mentionnés. L'ensemble des résultats sera localisé et présenté sur un fond cadastral à une échelle lisible (le système de projection utilisé sera le Lambert 93).

Les découvertes et le contexte historique et archéologique autour de l'opération seront présentés dans un rapport final qui répondra aux normes prévues par l'arrêté du 27 septembre 2004. La description du contexte historique et archéologique dans lequel s'insère le diagnostic sera élaborée grâce à la Carte Archéologique Nationale.

Moyens humains et techniques

L'équipe sera composée de 2 archéologues (4 au maximum).
Nombre de jours de pelle mécanique : 3 jours ouvrés.
Nombre de jours de géomètre topographe : 1 jour ouvré

Service de l'Archéologie du département d'Indre-et-Loire
Le 18 mai 2011



Service régional de l'archéologie

Affaire suivie par Aurélie
Schneider
Téléphone : 02.38.78.85.41
Télécopie : 02.38.78.12.95

11/AS/AB0885

ACCUSE DE RECEPTION

Comme suite à l'arrêté de prescription de diagnostic archéologique n° 11/0244 du 02/05/2011, j'accuse réception à la date du 20/05/2011 de votre projet de diagnostic archéologique n° 2011-076-BD/CD concernant le dossier :

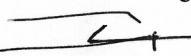
Département : Indre-et-Loire

Commune : NEUVY-LE-ROI

Lieu-dit / Adresse : Lotissement - Rue Neuve

Je vous indique que ce projet est conforme à mes prescriptions et que j'ai pris bonne note des moyens proposés.

Pour le Préfet de la région Centre
et par subdélégation,
Le Conservateur régional l'archéologie,


Laurent BOURGEAU.

1- PRÉSENTATION

1- PRÉSENTATION

1.1. CIRCONSTANCES DE L'INTERVENTION

Le projet de lotissement au lieu-dit "rue Neuve" s'étend sur 8 462 m² (figure 1). Un diagnostic archéologique a été prescrit (prescription n°10/0244 du 2 mai 2011). Il a été pris en charge par le service de l'archéologie du Conseil Général d'Indre-et-Loire et ce rapport présente le résultat des investigations archéologiques.

1.2. OBJECTIFS ET MÉTHODE

Il s'agissait de mettre en évidence et de caractériser la nature, l'étendue et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents sur la surface concernée par l'aménagement.

Des tranchées de diagnostic ont été effectuées sur la totalité de l'emprise avec une pelle mécanique à godet lisse de deux mètres de large (figure 2). Elles s'organisent, en général, selon un quadrillage régulier qui varie cependant selon les contours de l'emprise (tranchée 6) ou selon les présomptions de vestiges (tranchée 7).

Des sondages profonds (logs) ont été réalisés régulièrement afin de s'assurer de la cohérence de la stratigraphie ou de l'éventuelle présence de paléosols.

Les relevés des coupes et des logs ont été effectués au 1/20e. L'enregistrement des données (unités stratigraphiques, faits archéologiques, inventaires des photographies et des plans) a été reporté dans la base de données du Service de l'Archéologie du Département d'Indre-et-Loire.

Les relevés topographiques de localisation des tranchées et des faits archéologiques ont été réalisés par Eric Mondy (Conseil Général d'Indre-et-Loire, pôle Maîtrise d'oeuvre et ouvrages d'art).

La cartographie des vestiges du diagnostic a été réalisée à partir de la levée

topographique effectué sur le terrain, ainsi qu'à partir des dessins effectués au 1/20^e qui ont été géoréférencés. Puis, à partir de ces entités, des hypothèses de restitutions ont été émises (figure 3).

L'emprise des faits archéologiques et les plans réalisés ont été géoréférencés dans le S.I.G. du Conseil Général d'Indre-et-Loire.

1.3. CHRONOLOGIE DE L'INTERVENTION

L'intervention sur le terrain a duré quatre jours, du 20 juin au 23 juin 2011.

1.4. EMPRISE EXPLORÉE

L'emprise du lotissement "rue Neuve" totalise une superficie de 8 462 m² sur trois parcelles cadastrales (D 1159, 1668 et 1669).

La totalité de la surface a pu être diagnostiquée. Aucune contrainte n'a perturbé le tracé des tranchées. Nous avons ouvert 1 289 m² en sept tranchées (avec extensions) sur une profondeur de 0,30m à 0,80m : soit 15,23 % de la surface soumise à la prescription de diagnostic archéologique (figure 2).

1.5. CONTEXTE GÉOGRAPHIQUE ET GÉOLOGIQUE

Neuvy-Le-Roi est une commune de la Gâtine tourangelle située à 29 km au nord de Tours et à 15 km au sud-est de Château-du-Loir. Le village a été installé au sud-ouest d'un plateau formé au nord-ouest par le Loir, à l'ouest par la Vandœuvre et, au nord et à l'est par la Dême. Le bourg est situé à 1,5 km à l'est de la vallée de la Vandœuvre. Il s'étend d'ouest en est, à une altitude moyenne comprise entre 110 et 120 mètres, sur le talweg de deux petites vallées généralement sèches qui le bordent au nord et au sud (figure 4).

L'emprise du diagnostic est placée au nord-est du village sur trois parcelles en friche bordées, au nord, par la départementale 54 qui mène à Louestault et entourées par des résidences closes bâties. Ces parcelles sont situées sur la pente sud de la vallée sèche septentrionale et accusent une dénivellation

sud-nord assez forte de 4,5 %. A mi-pente, un méplat d'environ 20 mètres s'explique difficilement de façon naturelle. Il s'agit plutôt d'un aménagement anthropique visant à la retenue des eaux de pluie ; cette zone a, en effet, accueilli des mares creusées artificiellement et désormais comblées (Cf. infra : § 2.1.1 *La concentration de mares, drains et fosses*, p 18 et figure 5).

Le village a été installé sur les marnes et calcaires lacustres de Touraine (Paléogène lacustre : e - g), déposés à partir du Priabonien de l'Eocène jusqu'à l'Oligocène (Manivit, Macaire, Maget 1998 : 23). Ces formations tertiaires proviennent de sédiments lacustres déposés dans des zones effondrées par tectonisme et limitées par des failles (*ibid.* : 36). Les dépôts du « bassin de Neuvy » (Poirot 1998 : 141) ont une stratification peu homogène alternant des calcaires plus ou moins disloqués, des marnes, des bancs de meulière et des argiles (Manivit, Macaire, Maget 1998 : 23-25). Ces marnes et calcaires peuvent atteindre jusqu'à 40 mètres. Un sondage réalisé directement à proximité du diagnostic (sondage 7-14, Cf. Manivit, Macaire, Maget 1998 : 61) détermine une apparition du Paléogène lacustre à 2 mètres sous la surface pour une épaisseur de 5 mètres. Ici, les marnes et calcaires ont été déposés sur des altérations des formations secondaires (Rc) et notamment sur celles de la craie de Villedieu sous-jacente (C3-5).

Les logs effectués lors du diagnostic déterminent une apparition moins profonde du Paléogène lacustre : entre 30 et 135 cm sous la surface pour sa partie indurée, un peu moins profondément pour son altération. Il est composé uniquement de calcaire lacustre. Des colluvions ont par la suite glissées le long de la pente atteignant au maximum 95 cm sur l'emprise diagnostiquée (figure 6).

1.6. CONTEXTE ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE

Les travaux d'inventaire archéologique débutent réellement sur Neuvy-Le-Roi à partir de la fin des années 1980 avec les campagnes de prospections aériennes à basse altitude de Jacques Dubois (Dubois 1990). A partir de 1992 et jusqu'en 1996, Agata Poirot a réalisé des campagnes de prospections pédestres systématiques sur la commune dans le cadre d'un travail universitaire. Ces données ont été publiées dans un article de la RACF en 1998 et l'auteur propose, à cette occasion, une

synthèse complète des données historiques et archéologiques de la commune (Poirot 1998). En 1998 et 1999, deux autres campagnes de prospections, couplées d'études documentaires, ont été réalisées sur l'ensemble du canton. Ces recherches ont été en grande partie motivées par les futurs travaux de l'autoroute A 28. Elles ont été effectuées par le Service régional de l'Archéologie conjointement à un inventaire du patrimoine bâti réalisé par le Service régional de l'Inventaire. D'abord éditées dans un rapport en 2000 (Alilaire, Aubourg 2000), ces données ont ensuite été synthétisées et publiées par l'Inventaire Général en 2003 (Debal-Morche, Aubourg, Alilaire 2003). L'ensemble de ces données a été intégré à la Carte Archéologique régionale (figure 7).

Le répertoire s'organise autour de 150 sites, dont 82 sites d'habitats, avec une répartition par période établie de la façon suivante :

- 3 sites paléolithiques,
- 2 mésolithiques,
- 21 néolithiques,
- 9 protohistoriques,
- 20 gallo-romains,
- 54 médiévaux dont 41 du Haut Moyen-Age,
- 28 contemporains
- 16 historiques indéterminés.

Les sites préhistoriques sont quasi exclusivement composés de concentrations de matériel lithique. Celles-ci témoignent de la présence d'habitats, aucun atelier de débitage n'a été reconnu. Une de ces concentrations a été retrouvée à 600 mètres à l'est de l'emprise du diagnostic au lieu-dit « Cherelle » et a été datée du néolithique moyen (37170110AP). Un des sites préhistoriques correspond à un dolmen, il a été dynamité au début du 20^e siècle et est situé au « Brouillard » à 1700 mètres au nord-ouest du bourg (37170001AP).

Plusieurs enclos protohistoriques ont été reconnus par prospection aérienne. Certains n'ont pas pu être soumis aux prospections pédestres et ont été rattachés à la période gauloise uniquement en fonction de leur morphologie. C'est le cas du petit enclos quadrangulaire retrouvé à 600 mètres à l'est du diagnostic, au nord de la départementale 54, à « Cherelle » (37170053AH). D'autres ont des datations plus précises grâce à la céramique retrouvée, comme le double enclos avec une petite structure accolée sur un côté, découvert près de l'enclos précédent, de l'autre côté de la

départementale, à la « Pinottièvre » (37170051AH) et qui est daté du second Âge du fer. Il pourrait s'agir d'une ferme.

Les diverses études et prospections démontrent une présence notable de l'habitat gallo-romain sur la commune de Neuvy-Le-Roi. Dix-neuf sites d'habitats ont été inventoriés mais certains regroupements de concentrations de mobilier tendent à faire baisser ce chiffre à douze. Parmi ces sites, deux *villae* sont bien attestées à la fois par le matériel et par les photographies aériennes : une première est située à 1 500 mètres au nord-ouest du village au lieu-dit « Mazy » (37170111AH) ; la deuxième est à 2 300 mètres au sud-est au lieu-dit « l'Oie » ou « La pièce de l'étang » (37170036AH). Aucune voie de circulation n'a été retrouvée sur la commune mais deux portions ont été reconnues dans le canton à Chemillé-sur-Dême et à Saint-Paterne-Racan (Alilaire, Aubourg 2000 : 36-37).

Sans preuves matérielles, car aucune opération archéologique n'a pour le moment été réalisé dans le village, les chercheurs actuels formulent l'hypothèse que Neuvy-Le-Roi est une ancienne agglomération secondaire antique (*vicus*). L'indice principal repose sur le nom ancien du village et notamment sur sa mention dans les écrits de Grégoire de Tours au 6^e siècle. Dans la déclinaison *Novicensis*, retrouvée dans le *Liber in gloria martyrium* (chap. 31), il est en effet possible de retrouver la forme *Novus vicus*. L'interprétation établit alors un lien entre cette première mention de *vicus* et l'évolution des statuts administratifs d'un village depuis l'époque antique, en admettant une pérennité de ses limites géographiques. Cité plusieurs fois au cours de l'histoire, il devient possible de suivre les différents noms des statuts de Neuvy qui est désormais commune et chef lieu de canton : *villa* de *Novus Vicus* en 845, *in vicaria noviocensis* (chef lieu de vicairie) en 895, *parochia de Novo vico* en 1236 et chef-lieu de doyenné au 17^e siècle (Poirot 1998 : 142-143). On imagine alors une double évolution des noms et statuts sans changement de l'entité géographique avec, d'une part *vicus* se transformant en *villa* puis paroisse et enfin commune, et d'autre part vicairie se transformant en doyenné puis en canton. Il faut ajouter à cette hypothèse le nombre important d'habitats antiques inventoriés qui pourraient alors être subordonnés à cette agglomération secondaire.

Les écrits au 6^e siècle de Grégoire de Tours servent donc d'appui à l'hypothèse qui fait de Neuvy une agglomération secondaire antique, mais ils portent également mention des églises Saint-André et Saint-Vincent. Actuellement, existent toujours une église Saint-André (37170003AH) et une église Saint-Vincent (37170112AH), toutefois rien ne confirme, ou n'infirme, que se sont les églises citées par Grégoire de Tours. On peut simplement noté que l'église paroissiale Saint-Vincent comprend actuellement des élévations du 12^e siècle dans ses parties les plus anciennes, et que Saint-André possède des élévations du 11^e siècle (Ranjard 1994 : 504). Un autre édifice est mentionné par les sources écrites dans une charte de Saint-Martin de Tours en 895 : une *villa* au lieu-dit « Valentinay », située à 2,5 km au nord du bourg.

A proximité, une zone a été prospectée par les équipes d'Agata Poirot et révèle en effet un habitat du 10^e/11^e siècle. Six sites du Moyen Age dont trois du Haut Moyen Age sont proches de l'emprise diagnostiquée. Ainsi à « Bandouffles », à 500 mètres au nord-est de l'intersection des départementales 33 et 68, une très importante concentration de tessons, s'étendant sur plusieurs hectares, a été mise en évidence. Cette occupation est datée des 6^e/11^e siècle, et il pourrait s'agir d'une zone d'habitat (Poirot 1998 : 197). A 700 m au sud du village, au lieu-dit « le Chateau », subsiste une grande plate-forme carré de 60 m de côté à l'ouest d'une ferme actuelle. Il s'agirait du château de Bois (37170015AH) édifié vers 1380 (Ranjard 1994 : 505). Les prospections au sol ont permis d'observer la présence de tessons datés du 11^e/12^e siècle mais aussi une trace plus claire d'environ 20 mètres de largeur directement au sud de la terrasse. La chapelle du château du Bois perdure jusqu'à la fin de la Révolution, son pignon nord encore debout vers 1860 sera rasé par la suite (Poirot 1998 : 144).

C'est à cette époque, en 1834, qu'est dressé pour la commune de Neuvy-Le-Roi le cadastre « napoléonien ». Figurent sur ce cadastre deux sites inventoriés et situés à 2,5 km au nord ouest du bourg, aux lieux-dits « Huche-Pie » (37170157AH) et « la Tivinière » (37170169AH). On trouve mention de ces deux domaines dans les sources écrites à partir du 18^e siècle (Poirot 1998 : 169).

Les plans les plus précis que nous ayons pour nous aider à comprendre l'impact du diagnostic sont le cadastre « napoléonien » de

1834 et un plan de 1789 dessiné pour la duchesse de Sully (figure 8). Ces deux plans, une fois géoréfencés, montrent, à proximité immédiate de l'emprise du diagnostic, le domaine de « Beauregard ». Il s'agit d'un grand domaine : deux gros bâtiments s'articulent autour d'une cour centrale, ces éléments sont bordés au nord-est par une mare servant certainement de vivier. Mais c'est la précision du cadastre de 1834 qui fournit le plus d'informations sur le statut important du domaine. On remarque en effet la présence d'une enceinte avec ses deux ouvertures qui doivent correspondre à des porches, et notamment celui du sud qui donne sur une grande allée plantées d'arbres ouvrant après un coude vers l'ouest directement dans le cœur du village. Figure également un imposant jardin, sans doute potager. La gendarmerie occupe actuellement une portion de cet ancien domaine, cependant les principaux bâtiments sont encore en élévation.

Mentionnons enfin trois diagnostics réalisés sur la commune de Neuvy-Le-Roi à l'occasion de la construction de l'autoroute A 28, située à l'ouest de la commune assez loin du diagnostic actuel. Le premier a été effectué sous la direction de Philippe Blanchard pour le Service Régional de l'Archéologie en 1999 au lieu-dit "Le Haut Racan", un second diagnostic a été réalisé dans ce même lieu-dit par Marie-France Creusillet pour l'AFAN en avril 2001. Enfin un diagnostic a été effectué en juin 2002 par l'INRAP sous la direction de Catherine Thooris au lieu-dit "La Marmaudière". Ces diagnostics ont donné lieu à deux prescriptions de fouille : tout d'abord un établissement rural antique "Les Rigaudières" fouillé en 2003 sous la direction de Fabrice Couvin (37.170.173.AH), et ensuite un habitat rural du Haut Moyen Age "La Marmaudière" fouillé en 2004 sous la direction de Jérôme Tourneur (37.170.172.AH). A cette occasion de nouvelles synthèses historiques ont été réalisées, notamment par Vincent Hirn (Tourneur *et al.* 2004 : 4-7).

2. RÉSULTATS DE L'OPERATION

2- RÉSULTATS

Le diagnostic a donné lieu à la découverte de cinquante-sept faits archéologiques (figure 9). Parmi ces vestiges, onze portions de fossés ont été enregistrées qui, une fois analysées, permettent la restitution de cinq fossés parcellaires (figure 10). Une dizaine de fosses a également été retrouvée : certaines sont franchement isolées, d'autres sont concentrées dans une zone de mares au milieu du diagnostic. Vingt-et-un trous de poteau permettent de définir deux zones. La première, constituée par 3 trous de poteau est située dans l'angle sud-ouest de l'emprise. Les dix-huit autres sont placés dans la partie sud de la tranchée trois. Ils forment une concentration allongée sur une dizaine de mètres, orientée à peu près nord-sud. Enfin, deux petites fosses allongées (F52 et F53), associées à deux trous de poteau, pourraient correspondre à une structure agricole.

Il faut surtout retenir l'absence quasi totale de mobilier. Seuls quatre tessons ont été retrouvés dans les comblements. A côté de cela, quelques fragments de TCA et une scorie de réduction de fer forment deux isolats (respectivement iso.1 et iso.2). La fosse F4 et la mare F16 comportent chacune un tesson de grès bien daté du 16^e siècle. En revanche, les deux autres tessons ont été datés avec plus de difficulté. Le tesson de la fosse F18 est probablement de l'époque gallo-romaine et celui du fossé F46 est du Haut Moyen Age sans plus de précision.

Malgré l'insuffisance des indices chronologiques, il est tout de même possible de diviser les structures retrouvées en deux périodes bien distinctes. C'est en fait une couche de colluvions – présente sur l'ensemble de la surface et déterminant une phase d'abandon dans l'occupation des parcelles – qui forme un *terminus* pour chaque vestige : ces derniers sont soit scellés par elle, soit ils la percent. Une bonne partie des structures est recouverte par ces colluvions et notamment celles qui contiennent les tessons en grès. Cette phase d'abandon peut donc être fixée à partir du 16^e siècle.

1.7. PHASE 1

Cette première phase est composée de trente faits archéologiques (figure 11). Il s'agit pour l'essentiel de fosses et de mares situées au milieu de l'emprise, dans la partie occidentale. Cette concentration de structures s'organise sur un petit méplat, sans doute créé artificiellement dans le relief en pente du terrain (figure 5). Au sud, deux fossés (F12 et F13) forment une limite parcellaire. Leur orientation, qui s'accorde avec les parcelles actuelles, est différente de celle d'une portion de fossé très arasée (F48, tr. 4) qui pourrait être l'unique vestige des divisions anciennes. Enfin, plusieurs fosses ont été découvertes de façon isolée. On retiendra parmi elles, les fosses F52 et F53 qui ont été prudemment identifiées comme les vestiges d'un gerbier, c'est-à-dire d'un dispositif en bois permettant le séchage des gerbes de céréales à proximité des aires de fauchages de ceux-ci. La datation de ces vestiges est hasardeuse : il faut sans doute considérer les deux tessons de grès, retrouvés dans la concentration de fosses et de mares, comme les éléments les plus déterminants (le tesson gallo-romain de la fosse F18 pouvant tout à fait être résiduel).

2.1.1 La concentration de mares, drains et fosses

Dans la partie médiane du diagnostic, cinq structures ont été déterminées comme des mares : F1, F3, F16, F63 et F17. Ce sont d'abord les dimensions importantes de ces vestiges qui sont à l'origine de leur interprétation : F17 a, par exemple, une longueur de 4,20 m pour une largeur d'environ 2,30 m et une profondeur de 80 cm (figure 12). Cette structure pourrait d'ailleurs être beaucoup plus large car rien n'empêche qu'elle soit liée à la mare F3 retrouvée plus à l'ouest dans la tranchée 1. Mais ce sont surtout les comblements hydromorphes composés d'argiles gris-vert, ainsi que l'altération rouille du calcaire sous-jacent qui renforcent l'hypothèse. Parfois des fossés peu profonds (F2, F64, F62) accompagnent ces mares : il peut s'agir de drains distribuant l'eau. Mêlées à ces vestiges, quatre fosses circulaires ont été retrouvées (F4, F5, F15 et F18). Leur comblement est totalement différent et composé d'une terre brune légèrement argileuse avec quelques cailloux calcaires. Leurs dimensions varient mais elles sont en général peu profondes : la profondeur des fosses F18 (figure 12) et F4 (figure 13) oscille autour de 35 cm. Si leur fonction reste

indéterminée, on peut cependant proposer qu'elles soient contemporaines de l'utilisation des mares car elles ne les recoupent jamais.

L'ensemble s'organise sur un méplat par rapport à la pente générale des parcelles (figure 5). Le diagnostic est situé sur le versant sud d'une petite vallée généralement sèche qui se développe d'est en ouest au nord du village. La pente générale atteint 4,5 %, ce qui est loin d'être négligeable. Or à cet endroit, cette dernière connaît un arrêt légèrement horizontal qui ne semble pas provenir de fractures dans les dépôts lacustres sous-jacents, ni d'éventuels accidents lors la phase d'incision de la vallée. Il est donc possible de conclure à l'aménagement artificiel d'une zone vouée à retenir l'eau. La motivation première était peut-être différente : il peut tout aussi s'agir de fosses d'extraction. Mais la stagnation d'eau, dans ces grandes fosses, les a indubitablement transformées en mare. En poursuivant cette hypothèse, on peut ainsi imaginer que les fosses adjacentes, plus restreintes et comblées différemment, témoignent quant à elles, de travaux agricoles autour des points d'eau réservés au bétail. Sur deux plans anciens (figure 8), un large fossé nord-sud se jetant dans une grande mare sont représentés directement à l'ouest et en contrebas de l'emprise actuelle du diagnostic. Ce fossé, qui délimite, à l'est, la grande propriété désignée « Beauregard », peut très bien correspondre à une division parcellaire ancienne drainant l'eau de la pente, et sur lequel l'eau des mares retrouvées aurait pu être captée.

Trois tessons ont été retrouvés à cet endroit : les deux tessons en grès du 16^e siècle dans la fosse F4 (figure 13) et la mare F16 et le tesson de l'époque gallo-romaine dans la fosse F18. Malgré le faible nombre d'indices, on peut raisonnablement proposer que ces travaux proviennent de la fin du Moyen-Age ou du début de l'époque moderne. Ils pourraient d'ailleurs être en relation avec les états anciens et/ou disparus de cette grande propriété nommée « Beauregard » sur les cadastres.

2.1.2 *Les fossés parcellaires*

Trois fossés ont pu être restitués lors de cette phase. Deux ont été retrouvés au sud de l'emprise (F12, F13), un dans la partie orientale (F48). Les deux méridionaux sont parallèles et sont espacés de deux mètres l'un de l'autre (figure 14). Ils ont d'ailleurs les mêmes orientations que le parcellaire actuel. Il

s'agit, pour le plus au sud, du fossé F12 (= F7, F44 et F45) et pour l'autre de F13 (= F6). Ils sont tous les deux comblés par une terre brune argileuse et leur profondeur est plutôt faible (8 cm pour F13 et 26 cm pour F12). On notera la présence d'un trou de poteau (F43) en bordure de la portion F44 (= F12). Il faut peut-être tout simplement interpréter ces deux petits fossés comme des limites de parcelles.

La conservation du troisième fossé (F48) est vraiment très faible (5 cm) (figure 14). Son orientation est cependant intéressante car elle est la seule qui se distingue du parcellaire actuel. On peut proposer que F48 corresponde à une structuration antérieure du paysage dont la datation reste inconnue.

2.1.3 *Les structures isolées*

Dix autres structures ont été retrouvées. Il s'agit pour la plupart de fosses isolées dont la fonction et la datation sont complètement inconnues (F28, F29, F47 et F59). On observe des différences dans leur comblement pour des dimensions pourtant à peu près similaires : le remplissage de F29, par exemple, est constitué d'un remblai unique de terre argileuse rempli de pierres calcaires brûlées (notamment un gros moellon de 55 cm de long sur 50 cm de large pour une épaisseur de 34 cm) alors que celui de F47 est composé de deux limons argileux brun charbonneux (figure 15).

Les fosses F11 et F60 se recoupent l'une l'autre (F60 étant plus récente que F11). Elles sont toutes les deux antérieures aux fossés parcellaires F12 et F13 (figure 14). Leur comblement hydromorphe incite évidemment aux mêmes conclusions que celles déjà émises pour le groupe de mares. Il peut s'agir de points d'eau isolés.

Enfin les faits F52, F53, F66 et F67 forme de prime abord une structure très énigmatique (tranchée 1). Les fosses F52 et F53 apparaissent complètement similaires, elles sont parallèles et espacées d'une trentaine de centimètres. Leur remplissage et leurs dimensions (L : 1,50 m ; l : 0,50 m et P : 0,06 m) sont identiques. Leur unique différence réside dans la présence d'un trou de poteau à chaque extrémité (F66 et F67) de F52 (figure 16). Il pourrait s'agir de gerbiers pour les céréales : c'est-à-dire de structures en bois faites de deux poteaux porteurs reliés par une perche en leurs sommets, permettant de faire sécher les gerbes de blés ou de fourrage.

L'abbé Rozier au 18^e siècle, en fait une description détaillée dans son ouvrage intitulé *Cours complet d'agriculture, théorique, pratique, économique et de médecine rurale et vétérinaire*, dans le Tome V, au chapitre X, section II (figure 17). Je cite : «Pour bien faire l'opération vous posez à terre la première javelle (ou gerbe) sur laquelle vous mettez la seconde [...] les épis sont mis au centre et au milieu de la moie (ou gerbier) et les côtés des épis de toutes les javelles qu'on mettra ensuite pour achever la moie, doivent toujours s'y trouver, en sorte que le gros bout de chaque javelle soit toujours en dehors, et l'épi en dedans et dans le milieu.» Et un peu plus loin : «Un autre moyen bien simple et plus avantageux, consiste à placer, de distance en distance, sur le sol, des pièces de bois équarries, de quelques pouces d'épaisseur, et ensuite de les couvrir avec des planches. La paille ou les gerbes ne toucheront point à la terre, il régnera sous ce plancher un courant d'air qui dissipera l'humidité, et les gerbes seront toujours au sec quelque temps qu'il fasse.» Ce procédé permet de garder l'intérieur du gerbier, et donc des graines, intact et sec, notamment grâce aux extrémités des gerbes qui vont pourrir sur le pourtour de la meule. Le sol est surcreusé et quelque fois aménagé par un plancher ce qui pourrait expliquer le fait F52. Ensuite : «Sur la seconde javelle vous mettrez votre troisième javelle et c'est ici que l'on a besoin d'un peu d'industrie. [...] Il ne reste plus alors qu'à poser sur cette première couche une nouvelle couche de javelles, fortement pressées les unes contre les autres et ainsi de suite, jusqu'à ce que la petite moie soit arrivée à la hauteur de 5 à 6 ou 7 pieds. [...] Il reste à parler du toit dont chaque moie doit être recouverte. Cette couverture n'est autre chose qu'une gerbe ordinaire, assez grosse pour couvrir exactement le dessus de la moie, en sorte qu'elle déborde la moie de quelques pouces tout autour.» Sur la forme du gerbier Rozier dit : «Leur forme est ordinairement ronde ou un carré allongé.» (Rozier 1787 : 156-163). Ce qui est le cas des faits F52 et F53.

1.8. PHASE 2

A une date inconnue mais forcément postérieure au 16^e siècle, une couche d'argile brune assez compacte avec nombreux fragments de calcaire pulvérulents recouvre les vestiges de la phase 1. Il s'agit certainement d'une phase de colluvions drainées par l'eau dans la pente de la vallée. Il

reste cependant étrange que les colluvions aient attendu une période très récente pour dévaler la pente. On peut peut-être expliquer ce phénomène par un changement de fonction des parcelles qui pourraient passer de friches ou pâtures à labours par exemple. Quoiqu'il en soit cette couche, très particulière et facilement repérable sur le terrain, a été percée par vingt-neuf structures que l'on fait logiquement appartenir à une seconde phase d'occupation.

Parmi ces vestiges (figure 18), on retrouve deux concentrations de trous de poteau et trois fossés parcellaires.

La datation des vestiges est quasiment impossible, elle est postérieure au 16^e siècle. Un seul tesson a été retrouvé dans le fossé F46, il date du Haut Moyen-Age.

2.2.1 Les trous de poteau

La première concentration de trous de poteau se situe au sud-ouest de l'emprise dans la tranchée 1. Elle est constituée de trois structures (F8, F9 et F10) d'un diamètre d'environ 30 cm et dont la profondeur de F8 est de 12 cm (figure 19). Il reste difficile de définir la fonction de ces trous de poteau.

La seconde concentration de trous de poteau se trouve dans le sud de la tranchée 3. Elles sont composées de dix-huit structures qui sont circulaires (diamètres d'environ 25 à 30 cm) ou légèrement oblongues (figure 19). Ils sont très arasés et leur comblement charbonneux est assez végétalisé. L'ensemble s'oriente plus ou moins selon un axe nord-sud (figure 9). L'organisation n'est pas très claire, on peut peut-être définir trois zones (au sud : F42, F56, F57 ; au milieu : F35 à F41 et enfin au nord : F31 à F34, F55, F56, F65). Pour chaque zone, les éléments sont très peu séparés les uns des autres et il est impossible de définir un bâtiment. On peut imaginer un système de clôture dont l'emplacement des piquets évoluerait légèrement.

2.2.2 Les fossés

Trois fossés forment les vestiges d'un réseau parcellaire : F46, F58 et F49. Les deux premiers sont liés et forment un angle dans la tranchée 4 (figure 18 et 9). F46, pourtant profond de 34 cm, n'a pas été retrouvé dans la tranchée 3. Il s'aligne cependant avec le fossé F50, moins large et moins profond, de la tranchée 2 (figure 20 et 21). On pourrait imaginer en partie un arasement de la structure, ou un pendage dans le fossé, et relié

les deux faits, mais la présence d'un trou de poteau (F51 et F61) de chaque côté de F50 invite à plus de prudence. Il est en effet possible d'interpréter F50 comme une ancienne clôture, la différenciant ainsi structurellement de F46. Mais, bien que de nature différente, les éléments ont cependant pu fonctionner de façon contemporaine et former la même limite parcellaire.

Le fossé F49 (figure 21) a été mis au jour dans la partie orientale du diagnostic. Il possède trois comblements successifs et représente le fossé le plus profond et le plus large du diagnostic. Il s'oriente comme les autres, avec le parcellaire actuel.

3. CONCLUSION

3. CONCLUSION

Près d'une soixantaine de faits archéologiques ont été enregistrés au cours de l'intervention. La densité se révèle donc assez importante pour ce petit diagnostic de moins d'un hectare (environ 1 300 m² ont été ouverts). Cependant, il ne semble pas que l'emprise contienne des vestiges antérieurs à la fin du Moyen Age. Les structures découvertes, qui correspondent à des traces d'activités agricoles et à des limites parcellaires datent, en effet, de l'époque moderne, voire contemporaine.

Ces datations restent en partie aléatoires car seulement quatre tessons ont été découverts dont deux vraisemblablement résiduels. Ces derniers, datant de l'époque gallo-romaine et du Haut Moyen Age peuvent témoigner d'occupations très proches, étant donné le contexte historique et archéologique de Neuvy-Le-Roi. Les deux autres tessons datent du 16^e siècle.

L'interprétation chronologique des structures n'est cependant pas totalement hasardeuse et repose sur deux arguments principaux : la géomorphologie et l'homogénéité de certains faits. On remarque en effet, sur l'ensemble du diagnostic, le dépôt d'une couche de colluvions qui détermine un *terminus* clair entre les structures qu'elle recouvre et celles qui la recoupent. Ces colluvions recouvrent notamment un groupe de mares et de fosses (créées et utilisées en même temps) dans lesquelles ont été retrouvés les tessons du 16^e siècle. Ainsi, il est possible de séparer les structures en deux phases distinctes : une antérieure ou contemporaine au 16^e siècle et l'autre postérieure.

A l'intérieur de ces phases, il devient plus difficile de définir la chronologie des événements surtout lorsque les liens stratigraphiques n'existent pas. Il reste cependant possible que le petit fossé très arasé F48, retrouvé dans la partie orientale du diagnostic, soit la structure la plus ancienne. Même si l'argument est faible, c'est finalement

le seul vestige qui ne respectent pas les orientations des cadastres anciens (figure 22).

La datation de l'installation du groupe de mares et de fosses de la partie médiane de l'emprise est inconnue. Nous pouvons simplement constater qu'aucune des fosses ne vient perturber les mares et que vraisemblablement un système de drains aident à la récupération de l'eau. L'ensemble, installé sur un méplat creusé dans la pente du terrain, paraît donc avoir fonctionné en même temps. Elles ont été comblées aux alentours du 16^e siècle. Ces fosses ont sans doute servi au bétail ou à l'irrigation des cultures. On peut penser que l'eau provient essentiellement du grand fossé en eau visible sur les plans anciens et qui débouche plus au sud sur une grande mare. Il n'est en effet pas impossible que la grande propriété dénommée « Beauregard » soit une ancienne ferme, du Bas Moyen Age ou du début de l'époque moderne, dont les limites n'auraient pas changé au 19^e siècle. Quoiqu'il en soit, les fossés parcellaires appartenant à cette première phase et pouvant limiter l'occupation retrouvée s'accordent totalement avec les orientations de cette propriété. Et d'ailleurs, à une plus grande échelle sur le cadastre « napoléonien », le diagnostic s'inscrit dans une très grande parcelle en « L » qui entoure le domaine et doit lui appartenir.

La datation des structures de la seconde phase est encore plus incertaine, elles peuvent être franchement récentes. Les limites parcellaires retrouvées dans la première phase sont abandonnées et de nouvelles ont été créées. Elles aussi respectent les orientations des cadastres anciens qui sont d'ailleurs les mêmes aujourd'hui.

L'interprétation des concentrations de trous de poteaux est très incertaine. Faute d'indices probants, nous proposons avec prudence, de les interpréter comme des vestiges de clôture.

Il est évident que les découvertes du diagnostic de la « Rue Neuve » risquent d'apparaître décevantes au vu du fort potentiel historique et archéologique du village et de la commune. On admettra cependant que l'emprise se situe à 500 mètres de l'église et à 300 mètres du bourg ancien. Il est donc tout simplement possible que les limites anciennes du village, quelles soient antiques ou médiévales, se trouvaient plus à l'ouest. Il est d'ailleurs quasiment certain que l'implantation du domaine de « Beauregard » profite de cette

situation et s'inscrive en dehors de l'agglomération sur des parcelles exploitables.

4. ANNEXES

4.1 BIBLIOGRAPHIE

Alilaire, Aubourg 2000

ALILAIRE Pascal, AUBOURG Viviane, Inventaire archéologique; Canton de Neuvy-Le-Roi, SRA, 2000.

Blanchard 1999

BLANCHARD Philippe, Neuvy-Le-Roi (Indre-et-Loire), "Le Haut Racan", DFS d'opération préventive de fouille d'évaluation archéologique, SRA, novembre 1999.

Couderc et al. 1987

COUDERC Jean-Mary, AUDIN Pierre, HUBERT Martine, SCHULE Alain, Dictionnaire des communes de Touraine, CLD, Chambray-Lès-Tours, 1987, p : 575-578.

Couvin, Juge 2003

COUVIN Fabrice, JUGE Pascal, Neuvy-Le-Roi, l'établissement rural antique, "Les Rigaudières"-37.170.173.AH, Autoroute A.28, Octobre 2003, INRAP.

Creusillet 2001

CREUSILLET Marie-France, "Le Haut Racan", Opération préventive de fouille d'évaluation archéologique, DFS, du 20/03/2001 au 06/04/2001, AFAN, avril 2001.

Debal-Morche, Aubourg, Alilaire 2003

DEBAL-MORCHE Anne, AUBOURG Viviane, ALILAIRE Pascal, Le Canton de Neuvy-Le-Roi, Indre-et-Loire, *Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France*, Tours, 2003.

Dubois 1990

DUBOIS Jacques, Archéologie aérienne : prospections de 1987, 1988 et 1989 en Touraine, *Bulletin de la Société Archéologique de Touraine*, XLII, 1990, p. 101-115.

Manivit, Macaire, Maget 1998

MANIVIT Jacques., MACAIRE Jean-Jacques, MAGET Philippe – Notice explicative, *Carte géologique de France (1/50 000), feuille Château-du-Loir (426)*. Orléans : BRGM, 1998, 63 p. Carte géologique par J. Manivit 1998.

Poirot 1998

POIROT Agata, Neuvy-Le-Roi (Indre-et-Loire), depuis ses origines jusqu'au XIXe siècle, *Revue Archéologique du Centre de la France*, 37, 1998, p.139-178.

Ranjard 1994

RANJARD Robert, La Touraine Archéologique, 6ème édition, Edition régionale de l'Ouest, Mayenne, 1994, p : 504 – 506.

Rozier 1787

ROZIER Abbé, Cours complet d'agriculture, théorique, pratique, économique et de médecine rurale et vétérinaire ou dictionnaire universel d'agriculture, Tome V, *rue et hôtel Serpente*, 1787.

Thooris 2002

THOORIS Catherine, Rapport de diagnostic, "La Marmaudière", INRAP, juin 2002.

Tourneur et al. 2004

TOURNEUR Jérôme, COFFINEAU Emmanuelle, GALLIEN Véronique, HIRN Vincent, YVINEC Jean-Yves, Un habitat rural du Haut Moyen Age : le site de Neuvy-Le-Roi "La Marmaudière" – 37.170.172.AH, DFS de sauvetage urgent, INRAP, juin 2004.

5. FIGURES

5.1 LISTE DES FIGURES

- Figure 1 : Localisation du diagnostic
- Figure 2 : Localisation des tranchées
- Figure 3 : Cartographie des différentes sources
- Figure 4 : Extrait de la carte géologique de Château-du-Loir (feuille n°426, BRGM)
- Figure 5 : Localisation des zones de mares et des drains observés avec interpolation des données du relief
- Figure 6 : Localisation et coupes des logs
- Figure 7 : Extrait de la carte archéologique
- Figure 8 : Cadastre «napoléonien» de 1834 et plan dessiné pour la duchesse de Sully en 1789
- Figure 9 : Plan général des vestiges
- Figure 10 : Restitution des principaux fossés
- Figure 11 : Plan des vestiges – phase 1
- Figure 12 : Relevé et photographies des faits F17 et F18
- Figure 13 : Relevé et photographies de la fosse F4
- Figure 14 : Relevés et photographies des faits F60, F11, F12 et F13
- Figure 15 : Relevés et photographies des fosses F29 et F47
- Figure 16 : Relevé et photographies des faits F52, F66 et F67
- Figure 17 : Planche extraite du *Cours complet d'agriculture* de l'Abbé Rozier, Tome V, 1787
- Figure 18 : Plan des vestiges – phase 2
- Figure 19 : Relevés et photographies des trous de poteau F8, F32, F65, F40 et F56
- Figure 20 : Relevés et photographies des faits F50, F61 et F58
- Figure 21 : Relevés et photographies des faits F46 et F49
- Figure 22 : Extrait du cadastre «napoléonien»